ADC
MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DOUANES IVOIRIENNES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

CIRCULAIRE N° 2336 /MFB/DGD du 23 DEC 2024

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Reprise des opérations de vérifications primitives et périodiques d'appareils et instruments de mesure et de contrôle métrologique légal des produits préemballés ou assimilés.

Réf : - Convention de Délégation de Service Public de services de métrologie légale portant sur les vérifications primitives et périodiques d'appareils et instruments de mesure et le contrôle métrologique légal des produits préemballés ou assimilés du 1er avril 2019 ;
- **Décret n° 2019-327 du 10 avril 2019 portant approbation de la Délégation de Service Public de services de métrologie légale portant sur les vérifications primitives et périodiques d'appareils et instruments de mesure et de contrôle métrologique légal des produits préemballés ou assimilés ;**
- **Avis n° 3978/MCI/MEF/MPMBPE du 05 novembre 2019 ;**
- **Avenant n° 1 du 30 juillet 2024 à la convention de Délégation de Service Public de services de métrologie légale portant sur les vérifications primitives et périodiques d'appareils et instruments de mesure et le contrôle métrologique légal des produits préemballés ou assimilés du 1er avril 2019 ;**
- **Décret n° 2024-897 du 16 octobre 2024 portant approbation de l'Avenant n° 1 à la Convention de Délégation de Service Public de services de métrologie légale portant sur les vérifications primitives et périodiques d'appareils et instruments de mesure et le contrôle métrologique légal des produits préemballés ou assimilés sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire ;**
- **Avis n° 004/MCI/MEMINADERPV/MFB du 18 décembre 2024.**

Conformément à l'Avis n° 004/MCI/MEMINADERPV/MFB du 18 décembre 2024, visé en référence, j'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers, de **la reprise des opérations de vérifications primitives et périodiques d'appareils et instruments de mesure et de contrôle métrologique légal des produits préemballés ou assimilés, sur toute l'étendue du territoire national, par la société Côte d'Ivoire Métrologie**, agissant au nom et pour le compte de l'Etat de Côte d'Ivoire.

Par cette Délégation de Service Public, le Gouvernement entend s'assurer de la qualité des vérifications primitives et périodiques des appareils et instruments de mesure utilisés lors des transactions commerciales et du contrôle métrologique légal des produits préemballés ou assimilés.

Les listes des appareils et instruments de mesure soumis aux vérifications primitives et périodiques et des produits préemballés ou assimilés soumis au contrôle métrologique légal sont consultables sur la plateforme du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) et sur le site internet de la Direction Générale des Douanes (www.douanes.ci). Elles peuvent, également, être consultées sur le site internet de la Direction de la Métrologie, du Contrôle de la Qualité et de la Répression des Fraudes (DMCQRF).

A cet effet, **l'importation d'appareils et instruments de mesure et de produits préemballés ou assimilés**, éligibles au contrôle métrologique légal, **est désormais soumise à une Autorisation Préalable d'Importation (API), validée par l'opérateur technique Côte d'Ivoire Métrologie via la Plateforme GUCE**.

Par conséquent, **la présentation au Service des Douanes de la copie originale de l'API constitue une condition de recevabilité de la déclaration en détail à l'importation desdits produits**.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

PJ : Copie de l'Avis n° 004/MCI/MEMINADERPV/MFB du 18/12/2024

Ampliations :
- *MFB/Cab*
- *MEMINADERPV/Cab*
- *MCI/Cab*
- *CGECI*
- *UGECI*
- *FNISCI*
- *GUCE*
- *CNSRRE*
- *CIM*
- *Chambre de Commerce et d'Industrie CI*
- *Chambre de Commerce et d'Industrie Européenne*
- *Chambre de Commerce et d'Industrie France-Côte d'Ivoire*
- *Chambre de Commerce et d'Industrie Britannique*
- *Chambre de Commerce et d'Industrie Libanaise*
- *GEPEX*
- *OCOD*
- *PAA*
- *PASP*
- *Syndicat National des Transitaires*
- *Syndicat des Transitaires de CI*
- *Toutes Directions Douanes.*

LE DIRECTEUR GENERAL

DIRECTION GENERALE DES DOUANES * COTE D'IVOIRE *
Le Directeur Général

Général DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National

MINISTERE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE

MINISTERE D'ETAT,
MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DES PRODUCTIONS VIVRIERES

MINISTERE DES FINANCES
ET DU BUDGET

N° 004 /MCI/MEMINADERPV/MFB

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

Abidjan, le 18 DEC 2024

AVIS AUX FABRICANTS, IMPORTATEURS, REPARATEURS ET DETENTEURS D'APPAREILS ET INSTRUMENTS DE MESURE AINSI QU'AUX FABRICANTS ET IMPORTATEURS DE PRODUITS PREEMBALLES OU ASSIMILES

Objet : Reprise des opérations de vérifications primitives et périodiques d'appareils et instruments de mesure et de contrôle métrologique légal des produits préemballés ou assimilés.

Réf :

- **Convention de Délégation de Service Public de services de métrologie légale portant sur les vérifications primitives et périodiques d'appareils et instruments de mesure et le contrôle métrologique légal des produits préemballés ou assimilés du 1er avril 2019 ;**
- **Décret n°2019-327 du 10 avril 2019 portant approbation de la Délégation de Service Public de services de métrologie légale portant sur les vérifications primitives et périodiques d'appareils et instruments de mesure et de contrôle métrologique légal des produits préemballés ou assimilés ;**
- **Avis n°3978/MCI/MEF/MPMBPE du 05 novembre 2019 ;**
- **Avenant n°1 du 30 juillet 2024 relatif à la convention de Délégation de Service Public de services de métrologie légale portant sur les vérifications primitives et périodiques d'appareils et instruments de mesure et le contrôle métrologique légal des produits préemballés ou assimilés du 1er avril 2019 ;**
- **Décret n°2024-897 du 16 octobre 2024 portant approbation de l'Avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public de services de métrologie légale portant sur les vérifications primitives et périodiques d'appareils et instruments de mesure et le contrôle métrologique légal des produits préemballés ou assimilés sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.**

l'Etat de Côte d'Ivoire porte à la connaissance des fabricants, importateurs, réparateurs et détenteurs d'appareils et instruments de mesure ainsi qu'aux fabricants et importateurs de produits préemballés ou assimilés, que la société Côte d'Ivoire Métrologie, agissant au nom et pour le compte de l'Etat de Côte d'Ivoire, en vertu de la Convention de Délégation de Service Public de services de métrologie légale portant sur les vérifications primitives et périodiques d'appareils et instruments de mesure et le contrôle métrologique légal des produits préemballés ou assimilés, signée le 1er avril 2019 et de son avenant n°1 signé le 30 juillet 2024, procédera à la reprise des opérations de vérifications primitives et périodiques des appareils et instruments de mesure et de contrôle métrologique légal des produits préemballés ou assimilés sur toute l'étendue du territoire national, à compter de la date de signature du présent avis.

Par cette Délégation de Service Public, le Gouvernement entend s'assurer de la qualité des vérifications primitives et périodiques des appareils et instruments de mesure utilisés lors des transactions commerciales et du contrôle métrologique légal des produits préemballés ou assimilés.

Ainsi, sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire, les fabricants, réparateurs et les détenteurs d'appareils et instruments de mesure et les fabricants de produits préemballés ou assimilés concernés par le contrôle métrologique légal sont invités à prendre toutes dispositions utiles pour se conformer à ces mesures nouvelles d'utilité publique.

S'agissant particulièrement des opérations d'importation d'appareils et instruments de mesure et de produits préemballés ou assimilés soumis au contrôle métrologique légal, elles sont soumises à une Autorisation Préalable d'Importation (API). L'API est validée par l'opérateur Côte d'Ivoire Métrologie via la Plateforme GUCE.

Les listes des appareils et instruments de mesure soumis aux vérifications primitives et périodiques et des produits préemballés ou assimilés soumis au contrôle métrologique légal sont consultables sur la plateforme du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) et sur le site internet de la Direction Générale des Douanes (www.douanes.ci). Les listes peuvent également être consultées sur le site internet de la Direction de la Métrologie, du Contrôle de la Qualité et de la Répression des Fraudes (DMCQRF), qui les met en ligne dans les mêmes conditions que la Direction Générale des Douanes.

Les fabricants, les importateurs, les réparateurs et les détenteurs d'appareils et instruments de mesure ainsi que les fabricants et les importateurs de produits préemballés ou assimilés sont invités à prendre toutes dispositions utiles pour se conformer aux présentes dispositions.

- Cet avis tient lieu de notification aux Opérateurs Economiques concernés et son non-respect engage la responsabilité de son auteur.

LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PRODUCTIONS VIVRIERES

Kobenan Kouassi ADJOUMANI

LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Souleymane DIARRASSOUBA

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

Adama COULIBALY

Ampliations :

- **PRIMATURE**
- **MEMINADERPV**
- **MFB**
- **MCI**
- **DOUANES**
- **DGCI**
- **GUCE-CI**
- **CEPICI**
- **CCESP**
- **CGECI**
- **CCI-CI**
- **Port Autonome d'Abidjan**
- **Port Autonome de San Pédro**
- **FNSCI**
- **UGECI**
- **FENACCI**
- **SYNDICAT DES TRANSITAIRES DE COTE D'IVOIRE**
- **SYNDICAT NATIONAL DES TRANSITAIRES**
- **COTE D'IVOIRE METROLOGIE**

LISTES CONSOLIDEES DES NOMENCLATURES TARIFAIRES DES PREEMBALLES, APPAREILS ET INSTRUMENTS DE MESURE SOUMIS AU CONTROLE METROLOGIQUE LEGAL – TEC 2022

LES PREEMBALLES

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
1	0401	0401100000	- Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants d'une teneur en poids de mat. gras. n'excédant pas 1%
2	0401	0401200000	- Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants d'une teneur en poids de mat. gras. excédant 1% mais n'excédant pas 6%
3	0401	0401400000	-Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants d'une teneur en poids de mat. gras. excédant 6%, mais n'excédant pas 10%
4	0401	0401500000	- Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants d'une teneur en poids de matières grasses excédant 10 %
5	0402	0402101000	-- Lait et crème de lait, concentrés ou...en poudre, granulés…, d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1,5%, conditionnés en emballages de 25Kg ou plus
6	0402	0402102100	--- Lait ..., concentré ou additionné de sucre..., en poudre..., teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1,5%, en emballage de moins de 25Kg, ... vente... en Pharmacie
7	0402	0402102900	---Lait ..., concentré ou additionné de sucre...,en poudre..., ... matières grasses n'excédant pas 1,5%, en emballage de moins de 25Kg, autres que pour la vente en Pharmacie
8	0402	0402211000	--- Lait et crème de lait, concentrés sans addition de sucre...en poudre..., teneur en poids de matières grasses excédant 1,5%, conditionnés en emballage de 25Kg ou plus
9	0402	0402212100	---- Lait ..., concentrés sans addition de sucre...en poudre..., teneur en poids de matières grasses excédant 1,5%, en emballages de moins de 25Kg vente en Pharmacie

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
10	0402	0402212900	---- Lait..., concentrés sans addition de sucre...en poudre..., d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1,5%, en emballages de moins de 25Kg autres que pour la vente en Pharmacie
11	0402	0402291000	--- Lait et crème de lait, concentrés additionnés de sucre...en poudre..., d'une teneur en poids de matières grasses, excédant 1,5%, conditionnés en emballages de 25Kg ou plus
12	0402	0402292100	---- Lait et crème de lait, concentrés additionnés de sucre...en poudre..., d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1,5%, en emballages de moins de 25Kg dont la vente est réservée exclusivement en Pharmacie
13	0402	0402292900	---- Lait ..., concentrés additionnés de sucre...en poudre..., d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1,5%, en emballages. moins de 25Kg, autres que pour la vente en Pharmacie
14	0402	0402911000	--- Lait et crème de lait concentrés, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, sous d'autres formes, en emballages de 25 Kg ou plus
15	0402	0402912000	--- Lait et crème de lait concentrés sans addition de sucre ou d'autres édulcorants sous d'autres formes en emballages de moins de 25 kg
16	0402	0402990000	-- Lait et crème de lait concentrés additionnés de sucre ou d'autres édulcorants sous d'autres formes
17	0403	0403201000	-- Yoghourt nature, non additionné de fruits ou de cacao
18	0403	0403202000	-- Yoghourt additionné de fruits mais non additionné de cacao
19	0403	0403203000	-- Yoghourt additionné de cacao mais non additionné de fruits
20	0403	0403209000	-- Autres yoghourts du N° 04.03
21	0403	0403901100	--- Babeurre en poudre
22	0403	0403901900	---Babeurre, autre qu'en poudre
23	0403	0403909100	--- Lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés en poudre
24	0403	0403909900	--- Lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés autres qu'en poudre
25	0405	0405100000	- Beurre
26	0405	0405200000	- Pâtes à tartiner laitières
27	0405	0405901000	-- Huiles de beurre et matières grasses de beurre

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
28	0405	0405909000	-- Matières grasses provenant du lait autre que huiles de beurre et matières grasses de beurre
29	0406	0406100000	- Fromages frais (non affinés), y compris le fromage de lactosérum, et caillebotte
30	0406	0406200000	- Fromages râpés ou en poudre, de tous types
31	0406	0406300000	- Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre
32	0406	0406400000	- Fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du Penicillium roqueforti
33	0406	0406900000	- Autres fromages
34	0409	0409000000	Miel naturel.
35	0410	0410100000	- Insectes comestibles.
36	0410	0410900000	- Produits comestibles d'origine animale, autres qu'insectes, non dénommés ni compris ailleurs.
37	0601	0601100000	- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif
38	0601	0601200000	- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en végétation ou fleur ; plants, plantes et racines de chicorée du n° 12.12.
39	0701	0701100000	- Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré, de semence
40	0701	0701900000	- Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré, autres que de semence
41	0702	0702000000	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré.
42	0703	0703100000	- Oignons
43	0706	0706100000	- Carottes et navets à l'état frais ou réfrigéré
44	0706	0706900000	- Betteraves à salade, salsifis, céleris-raves, radis et racines, à l'état frais ou réfrigéré autres que carottes et navets
45	0708	0708100000	- Pois (pisum sativum), à l'état frais ou réfrigéré
46	0708	0708200000	- Haricots (Vigna spp., Phaseolus spp.), à l'état frais ou réfrigéré
47	0708	0708900000	- Légumes à cosse, à l'état frais ou réfrigéré, autres que pois et haricots
48	0709	0709920000	-- Olives à l'état frais ou réfrigéré
49	0709	0709991000	--- Maïs doux à l'état frais ou réfrigéré

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
50	0710	0710100000	- Pommes de terre, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées
51	0710	0710210000	-- Pois (Pisum sativum), non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés
52	0710	0710220000	-- Haricots (Vigna spp., Phaseolus spp.), non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés
53	0710	0710290000	-- Légumes à cosse, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, autres que pois et haricots
54	0710	0710400000	- Maïs doux non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés
55	0710	0710800000	- Autres légumes non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, non dénommés
56	0710	0710900000	- Mélanges de légumes
57	0711	0711200000	- Olives conservées provisoirement (...), mais impropres à l'alimentation en l'état
58	0711	0711400000	- Concombres et cornichons conservés provisoirement (...), mais impropres à l'alimentation en l'état
59	0901	0901111100	---- Arabica en cerises non torréfié, non décaféiné
60	0901	0901111200	---- Arabica extra prima, prima, supérieur, non torréfié, non décaféiné
61	0901	0901111300	---- Arabica courant, limite, sous limite, non torréfié, non décaféiné
62	0901	0901111900	---- Autre arabica non torréfié, non décaféiné
63	0902	0902100000	- Thé vert (non fermenté), même aromatisé, présenté en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg
64	0902	0902200000	- Thé vert (non fermenté), même aromatisé, présenté autrement qu'en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg
65	0902	0902300000	- Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, même aromatisés, présentés en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg
66	0902	0902400000	- Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, même aromatisés, autres qu'en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg
67	1101	1101000000	Farines de froment (blé) ou de méteil
68	1006	1006101000	-- Riz en paille (riz paddy) de semence
69	1006	1006109000	-- Riz en paille (riz paddy) autre que de semence
70	1006	1006200000	- Riz décortiqué (riz cargo ou riz brun)

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
71	1006	1006301000	-- Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé en emballage immédiat de plus de 5kg ou en vrac
72	1006	1006309000	-- Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé en emballage immédiat de 5kg ou moins
73	1006	1006400000	- Riz en brisures
74	1008	1008900000	- Autres céréales du n° 10.08
75	1102	1102200000	- Farine de maïs
76	1102	1102901000	--Farine de mil ou de sorgho
77	1102	1102909000	-- Farine de céréales autres que de froment (blé), méteil, maïs, mil ou de sorgho
78	1104	1104120000	-- Grains aplatis ou en flocons d'avoine
79	1105	1105100000	- Farine, semoule et poudre, de pommes de terre
80	1105	1105200000	- Flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets, de pommes de terre
81	1108	1108111000	--- Amidon de froment (blé) du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique
82	1108	1108119000	--- Amidon de froment (blé) autre que du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique
83	1108	1108121000	--- Amidon de maïs du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique
84	1108	1108129000	--- Amidon de maïs autre que du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique
85	1207	1207500000	- Graines de moutarde, même concassées
86	1207	1207999000	--- Autres graines et fruits oléagineux, même concassés, du n° 12.07
87	1507	1507100000	- Huile brute de soja et ses fractions, même dégommée, mais non chimiquement modifiées
88	1507	1507900000	- Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'exclusion de l'huile brute, même dégommée)
89	1508	1508100000	- Huile brute d'arachide
90	1508	1508901000	-- Huile d'arachide et ses fractions (sauf huile brute), même raffinées, non chimiquement modifiées, conditionnées pour la vente au détail, emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres
91	1508	1508909000	-- Huile d'arachide et ses fractions (sauf huile brute), même raffinées, non chimiquement modifiées, autres que ceux du n° 1508.90.10.00

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
92	1509	1509201000	-- Huile d'olive vierge extra et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, conditionnées pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres
93	1509	1509301000	-- Huile d'olive vierge et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées conditionnées pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres
94	1509	1509401000	-- Autres huiles d'olive vierge et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, conditionnées pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres, non dénommées ni comprises ailleurs, du N° 15.09
95	1509	1509209000	-- Huile d'olive vierge extra et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées autres que celles conditionnées pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres
96	1509	1509309000	-- Huile d'olive vierges et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées autres que celles conditionnées pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres
97	1509	1509409000	-- Autres huiles d'olive vierges et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, autres que conditionnées pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres, non dénommées ni comprises ailleurs, du N° 15.10
98	1509	1509901000	-- Huile d'olive et ses fractions, autres que vierges, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, conditionnées pour la vente au détail en emballages de 5 litres ou moins
99	1509	1509909000	-- Huile d'olive et ses fractions, autres que vierges, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, autres que conditionnées pour la vente au détail en emballages de 5 litres ou moins
100	1510	1510100000	- Huile de grignons d'olive brute et ses fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives, même raffinées, mais non chimiquement modifiées et mélanges de celle-ci ou ses fractions avec des huiles ou fractions du n° 15.09
101	1510	1510901000	-- Autres huiles et leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives (à l'exclusion de l'huile de grignons d'olive brute), même raffinées, mais non chimiquement modifiées et mélanges de ces huiles ou fractions avec des huiles ou fractions du n° 15.09, conditionnées pour la vente au détail en

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
			emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres
102	1510	1510909000	-- Autres huiles et leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives (à l'exclusion de l'huile de grignons d'olive brute), même raffinées, mais non chimiquement modifiées et mélanges de ces huiles ou fractions avec des huiles ou fractions du n° 15.09, autres que celles conditionnées pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres
103	1511	1511100000	- Huile brute de palme
104	1511	1511901000	-- Fractions d'huiles de palme non alimentaires, même désodorisées ou blanchies, mais non chimiquement modifiées
105	1511	1511909100	--- Huile de palme raffinée, fractions d'huile de palme même raffinées, mais non … modifiées, CVD en emballages immédiats de 5 l ou moins
106	1511	1511909900	--- Autres huile de palme raffinée, fractions d'huile de palme même raffinées, mais non chimiquement modifiées, du n° 15.11
107	1512	1512110000	-- Huiles brutes de tournesol ou de carthame
108	1512	1512190000	-- Huiles raffinées et fractions d'huile même raffinées, de tournesol ou de carthame, mais non chimiquement modifiées
109	1513	1513110000	-- Huile brute de coco (huile de coprah)
110	1513	1513190000	-- Huile raffinée et fractions d'huile même raffinées, de coco (huile de coprah), mais non chimiquement modifiées
111	1513	1513210000	-- Huiles brutes de palmiste ou de babassu
112	1513	1513290000	-- Huiles raffinées et fractions d'huile même raffinées, de palmiste ou de babassu, mais non chimiquement modifiées
113	1514	1514110000	-- Huiles brutes de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique
114	1514	1514190000	-- Huiles raffinées et fractions d'huile même raffinées, de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique, mais non ... modifiées
115	1515	1515110000	-- Huile brute de lin
116	1515	1515190000	-- Huiles raffinées et fractions d'huile même raffinées de lin, fixes, mais non chimiquement modifiées
117	1517	1517100000	- Margarine, à l'exclusion de la margarine liquide

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
118	1517	1517901000	-- Autres préparations alimentaires de graisses végétales du n° 15.17
119	1517	1517909000	-- Autres mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales...du Chapitre 15, autres ceux du n° 15.16
120	1601	1601001000	- Saucisses, saucissons et produits similaires de foies; préparations alimentaires à base de ces produits
121	1601	1601009000	- Saucisse, saucisson et produit similaire de viande, d'abats(autre que de foies) ou de sang; préparations alimentaires à base de ces produits
122	1602	1602100000	- Préparations homogénéisées de viande, d'abats, de sang ou d'insectes
123	1602	1602410000	-- Jambons et leurs morceaux de l'espèce porcine
124	1602	1602501000	-- Autres préparations et conserves de viande ou d'abats, de l'espèce bovine, conditionnées dans des emballages métalliques hermétiquement fermés de type <<Corned beef>>
125	1602	1602509000	-- Autres préparations et conserves de viande ou d'abats de l'espèce bovine autres qu'en emballages métalliques hermétiquement fermés de type <<Corned beef>>
126	1602	1602900000	- Autres préparations et conserves, y compris les préparations de sang de tous animaux, du n° 16.02
127	1604	1604110000	-- Préparations et conserves de saumons entiers ou en morceaux, à l'exclusion des saumons hachés
128	1604	1604120000	-- Préparations et conserves de harengs entiers ou en morceaux, à l'exclusion des harengs hachés
129	1604	1604131000	--- Sardines en conserves ordinaires en boîtes de 1/4 club de 30 mm de hauteur ou moins
130	1604	1604139000	--- Préparations et conserves de sardines (autres que du n° 1604.13.10), sardinelles et sprats ou esprots…à l'exclusion de ces poissons hachés
131	1604	1604200000	- Autres préparations et conserves de poissons, du n° 16.04
132	1604	1604310000	-- Caviar
133	1604	1604320000	-- Succédanés de caviar préparés à partir d'œufs de poisson
134	1701	1701130000	-- Sucre de canne mentionné dans la Note 2 de sous-positions du Chapitre 17, sans addition d'aromatisants ou de colorants
135	1701	1701911000	--- Sucres de canne ou de betterave, additionnés d'aromatisants ou de colorants, en poudre, en granulés ou cristallisés

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
136	1701	1701919000	--- Sucres de canne ou de betterave, additionnés d'aromatisants ou de colorants, à l'état solide autres qu'en poudre, granulés ou cristallisés
137	1702	1702110000	-- Lactose à l'état solide et sirop de lactose, contenant en poids 99 % ou plus de lactose, ... en lactose anhydre calculé sur matière sèche
138	1702	1702190000	-- Lactose à l'état solide et sirop de lactose, autres que ceux du n° 1702.11
139	1702	1702200000	- Sucre à l'état solide et sirop sans addition d'aromatisants ou de colorants, d'érable
140	1702	1702300000	- Glucose à l'état solide et sirop de glucose..., ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec moins de 20 % de fructose
141	1702	1702400000	- Glucose et son sirop, contenant en poids à l'état sec de 20 % inclus à 50 % exclus de fructose, exception du sucre inverti (ou interverti)
142	1702	1702500000	- Fructose chimiquement pur, à l'état solide
143	1702	1702600000	- Autre fructose et son sirop, contenant en poids à l'état sec plus de 50 % de fructose, à l'exception du sucre inverti (ou interverti)
144	1702	1702900000	- Autres, y compris le sucre inverti (ou interverti) et les autres sucres et leurs sirops contenant en poids à l'état sec 50 % de fructose
145	1806	1806100000	- Poudre de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants
146	1806	1806200000	- Autres préparations en blocs ou en barres d'un poids excédant 2kg, ou à l'état liquide ou pâteux ..., d'un contenu excédant 2kg
147	1901	1901901000	-- Préparations à base de lait contenant des matières grasses végétales, en poudre ou en granulés, en emballages de 25 kg ou plus.
148	1901	1901902000	-- Préparations à base de lait contenant des matières grasses végétales, en poudre ou en granulés, en emballages compris entre 12,5 kg et 25 kg.
149	1901	1901903000	-- Extraits de malt
150	1901	1901904000	-- Préparations en poudre contenant des extraits de malt, pour la fabrication de boissons, en emballages de 25kg ou plus
151	1901	1901909100	--- Préparations alimentaires à base des produits de manioc du n° 11.06 (y compris le "Gari" et à l'exclusion des produits du n° 19.03)
152	1901	1901909900	--- Préparations alimentaires de farines, ...dégraissées, non dénommés ni compris ailleurs; préparations

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
			alimentaires de produits des N° 04.01 à 04.04, ..., non dénommés ni compris ailleurs
153	1902	1902300000	- Autres pâtes alimentaires du n° 19.02
154	1902	1902400000	- Couscous, même préparé
155	1903	1903000000	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de fécules, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes similaires.
156	1904	1904100000	- Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage («corn flakes», par exemple)
157	1904	1904201000	-- Flocons d'avoine en emballages immédiats de 25kg ou plus
158	1904	1904209000	-- Autres préparations alimentaires de flocons de céréales (autres que le maïs), à l'exclusion de flocon d'avoine en emballages de 25 kg ou plus
159	1904	1904300000	- Bulgur de blé
160	1904	1904900000	- Autres céréales précuites ou autrement préparées, non dénommées ni comprises ailleurs
161	1905	1905100000	- Pain croustillant dit «knäckebrot»
162	1905	1905200000	- Pain d'épices
163	1905	1905310000	-- Biscuits additionnés d'édulcorants
164	1905	1905320000	-- Gaufres et gaufrettes
165	1905	1905400000	- Biscottes, pain grillé et produits similaires grillés
166	1905	1905900000	- Autres produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du N° 19.05; hosties, cachets vides ... produits similaires
167	2002	2002100000	- Tomates, entières ou en morceaux, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique
168	2002	2002901100	--- Triples concentrés de tomates préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou acide acétique, non conditionnés pour la vente au détail
169	2002	2002901900	--- Concentrés (sauf triples) de tomates, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou acide acétique, non conditionnés pour la vente au détail
170	2002	2002902000	-- Concentrés de tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, conditionnés pour la vente au détail

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
171	2002	2002909000	-- Autres tomates préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, du n° 20.02
172	2005	2005100000	- Légumes homogénéisés préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 20.06
173	2005	2005200000	- Pommes de terre préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelées, autres que les produits du n° 20.06
174	2005	2005400000	- Pois (Pisum sativum) préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 20.06
175	2005	2005510000	-- Haricots (...)en grains, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres. que les produits du n° 20.06
176	2005	2005590000	-- Haricots (...), autres qu'en grains, préparés... autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres. que les produits du n° 20.06
177	2005	2005600000	- Asperges préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 20.06
178	2005	2005700000	- Olives préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelées, autres que les produits du n° 20.06
179	2005	2005800000	- Maïs doux (...) préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 20.06
180	2005	2005910000	-- Jets de bambou préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 20.06
181	2005	2005990000	-- Autres légumes et leurs mélanges préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 20.06
182	2007	2007100000	- Préparations homogénéisées de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants
183	2007	2007910000	-- Confiture, gelée, marmelade, purée et pâte d'agrumes non homogénéisées, obtenues par cuisson,...addition de sucre ou d'autres édulcorants
184	2007	2007990000	-- Confiture, gelée, marmelade, purée et pâte de fruits (sauf agrumes) non homogénéisées, obtenues par cuisson, ..sucre ou d'autres édulcorants
185	2008	2008111000	--- Beurre d'arachide avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
186	2008	2008119000	--- Arachides (sauf beurre d'arachide), autres que préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool
187	2009	2009111000	--- Jus d'orange congelés, non fermentés, sans ...édulcorants, concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus, destinés à l'industrie
188	2009	2009119000	--- Jus d'orange congelés, non fermentés, sans ...édulcorants, autres que ceux du n° 2009.11.10
189	2009	2009121000	--- Jus d'orange non congelés, valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés, ... concentrés, en emballages de 25Kg ou plus, destinés à l'industrie
190	2009	2009129000	--- Jus d'orange non congelés, valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés, sans addition d'alcool,... autres que ceux du n° 2009.12.10
191	2009	2009191000	--- Jus d'orange non congelés, autres que de valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés, ..concentrés...de 25Kg ou plus, destinés à l'industrie
192	2009	2009199000	--- Jus d'orange non congelés, autres que de valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés ... à l'exclusion de ceux du n° 2009.19.10
193	2009	2009211000	--- Jus de pamplemousse ou de pomelo, concentrés, valeur Brix n'excédant pas 20, non fermenté, ..en emballages de 25 Kg ou plus pour l'industrie
194	2009	2009219000	--- Jus de pamplemousse ou jus de pomelo, d'une valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés, sans addition d'alcool ...autres que ceux du n° 2009.21.10
195	2009	2009291000	--- Jus de pamplemousse ou de pomelo, (autres que de valeur Brix n'excédant pas 20), non fermentés sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, concentrés, présentés en emballages de 25 kg ou plus destinés à l'industrie
196	2009	2009299000	--- Jus de pamplemousse ou jus de pomelo, d'une valeur Brix excédant 20, non fermentés... autres que ceux présentés en emballages de 25 Kg ou plus, pour l'industrie
197	2009	2009499000	--- Jus d'ananas (autres que de valeur Brix n'excédant pas 20), non fermentés, sans addition d'alcool...,à l'exclusion de ceux du n°2009.49.10
198	2009	2009501000	--- Jus de tomate, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans ... concentrés, en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie
199	2009	2009509000	--- Jus de tomate non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, autres que ceux du n° 2009.50.10

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
200	2009	2009611000	--- Jus de raisin (y compris les moûts), valeur Brix n'excédant pas 30, non fermentés, ..concentrés, en emballages. de 25 Kg ou plus pour l'industrie
201	2009	2009619000	--- Jus de raisin (y compris les moûts), valeur Brix n'excédant pas 30, non fermenté, sans addition d'alcool...autres que ceux du n° 2009.61.10
202	2009	2009691000	--- Jus de raisin (...), autres que de valeur Brix n'excédant pas 30, non fermentés, ..concentrés, en emballages de 25Kg ou plus pour l'industrie
203	2009	2009699000	--- Jus de raisin (y compris les moûts), autres que de valeur Brix n'excédant pas 30, non fermentés,...autres que ceux du n° 2009.69.10
204	2009	2009711000	--- Jus de pomme d'une valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés, ..concentrés, en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie
205	2009	2009719000	--- Jus de pomme d'une valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés, sans addition d'alcool...autres que ceux du n° 2009.71.10
206	2009	2009791000	--- Jus de pomme autres que d'une valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés,...concentrés, en emballages de 25Kg ou plus destinés à l'industrie
207	2009	2009799000	--- Jus de pomme autres que d'une valeur Brix n'excédant pas 20, non fermentés, sans addition d'alcool…autres que ceux du n° 2009.79.10
208	2009	2009811000	--- Jus d'airelle rouge (Vaccinium macrocarpon, ...), non fermentés, ...concentrés, présentés en emballages de 25Kg ou plus destinés à l'industrie
209	2009	2009819000	--- Jus d'airelle rouge (Vaccinium macrocarpon,...), non fermentés, sans addition d'alcool…autres que ceux du n° 2009.81.10
210	2009	2009891100	---- Jus de goyaves, non fermentés, sans addition d'alcool... concentrés, présentés en emballages de 25Kg ou plus destinés à l'industrie
211	2009	2009891900	---- Jus de goyaves, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou... autres que ceux du n° 2009.89.11
212	2009	2009892100	---- Jus de tamarin, non fermentés, sans addition d'alcool...concentrés, présentés en emballages de 25Kg ou plus destinés à l'industrie
213	2009	2009892900	---- Jus de tamarin, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou … autres que ceux du n° 2009.89.21
214	2009	2009893100	---- Jus de mangues, non fermentés, sans addition d'alcool ...concentrés, présentés en emballages de 25Kg ou plus destinés à l'industrie

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
215	2009	2009893900	---- Jus de mangues, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou…,autres que ceux du n° 2009.89.31
216	2009	2009899100	---- Jus de tout autre fruit ou légume du n° 20.09, non fermentés,...concentrés, en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie
217	2009	2009899900	---- Jus de tout autre fruit ou légume du n° 20.09, non fermentés, sans addition d'alcool...autres que ceux du n° 2009.89.91
218	2101	2101110000	-- Extraits, essences et concentrés de café
219	2101	2101120000	-- Préparations à base d'extraits, essences ou concentrés ou à base de café
220	2101	2101200000	- Extraits, essences et concentrés de thé, de maté et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de thé ou de maté
221	2101	2101300000	- Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés
222	2102	2102100000	- Levures vivantes
223	2102	2102200000	- Levures mortes; autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'exclusion des vaccins du n° 30.02)
224	2102	2102300000	- Poudres à lever préparées
225	2103	2103200000	- «Tomato-ketchup» et autres sauces tomates
226	2103	2103300000	- Farine de moutarde et moutarde préparée
227	2103	2103901000	-- Sauce de poisson ‘‘Nuoc-Mam’’
228	2103	2103909100	--- Assaisonnements et condiments en poudre en emballages de 25kg ou plus
229	2103	2103909900	--- Autres préparations pour sauces et autres sauces préparées; autres condiments et assaisonnements, composés
230	2104	2104101000	-- Préparations pour soupes, potages ou bouillons, présentées sous formes de tablettes, de pains ou de cubes
231	2104	2104109000	-- Préparations pour soupes, potages ou bouillons autres que du n° 2104.10.10; soupes, potages ou bouillons préparés
232	2104	2104200000	- Préparations alimentaires composites homogénéisées
233	2201	2201101000	-- Eaux minérales naturelles ou artificielles, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
234	2201	2201102000	-- Eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées
235	2201	2201900000	- Eaux (à l'exclusion des eaux minérales ou gazéifiées), non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glaces et neiges
236	2202	2202100000	- Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées
237	2202	2202910000	-- Bière sans alcool
238	2202	2202991000	--- Boissons non alcooliques à forte dose de caféine de type "boissons énergisantes", à l'exclusion des jus de fruits ou légumes du N° 20.09
239	2202	2202999000	--- Autres boissons non alcooliques du N° 22.02
240	2203	2203001000	- Bières de malt présentées en récipients d'une contenance égale ou inférieure à 50 cl
241	2203	2203009000	- Bières de malt (autres que celles présentées en récipients d'une contenance égale ou inférieure à 50 cl)
242	2204	2204100000	- Vins mousseux
243	2204	2204210000	-- Vins (sauf mousseux), moûts de raisin dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par addition d'alcool, en récipients d'une contenance n'excédant pas 2 litres
244	2204	2204220000	-- Vins (sauf mousseux) et moûts de raisin frais dont... d'alcool, en récipients d'une contenance excédant 2 litres, mais n'excédant pas 10 litres
245	2204	2204291000	--- Autres vins de raisins, présentés en emballages de 200 litres ou plus, destinés à l'industrie
246	2204	2204299000	--- Autres vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool, du n° 22.04
247	2204	2204300000	- Autres moûts de raisin, du n° 22.04
248	2205	2205100000	- Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou substances aromatiques, en récipients n'excédant pas 2 litres
249	2205	2205900000	- Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou substances aromatiques, autres que ceux du n° 2205.10
250	2206	2206001000	- Bières autres que de malt
251	2206	2206009100	--Vin de palme
252	2206	2206009900	-- Autres boissons fermentées(..); mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, NDCA.

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
253	2209	2209001000	- Vinaigre comestible d'alcool
254	2209	2209009000	- Vinaigres comestibles (à l'exclusion du vinaigre d'alcool) et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique
255	2301	2301100000	- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats, impropres à l'alimentation humaine; cretons
256	2301	2301200000	- Farines, poudres et agglomérés...de pellets, poissons ou crustacés, mollusques. ou d'autres invertébrés aquatiques, impropres à l'alimentation humaine
257	2501	2501001000	- Sel dénaturé
258	2501	2501002000	- Sel destiné à l'alimentation humaine
259	2501	2501003000	- Sel en blocs comprimé pour l'alimentation du bétail
260	2501	2501009000	- Autre sel du n° 25.01 et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou ... ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer
261	2520	2520200000	- Plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs
262	2523	2523100000	- Ciments non pulvérisés dits «clinkers»
263	2523	2523210000	-- Ciments blancs, même colorés artificiellement
264	2523	2523290000	-- Ciments Portland autres que ciments blancs
265	2523	2523300000	- Ciments alumineux
266	2523	2523900000	- Autres ciments hydrauliques même colorés, du n° 25.23
267	2711	2711110000	-- Gaz naturel liquéfiés
268	2711	2711120000	-- Propane liquéfié
269	2711	2711130000	-- Butanes liquéfiés
270	2711	2711190000	-- Autres gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, liquéfiés, du n° 27.11
271	2711	2711210000	-- Gaz naturel à l'état gazeux
272	2711	2711290000	-- Autres gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, à l'état gazeux, du n° 27.11
273	2806	2806100000	- Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique)

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
274	2806	2806200000	- Acide chlorosulfurique
275	2807	2807000000	Acide sulfurique; oléum.
276	2808	2808000000	Acide nitrique; acides sulfonitriques.
277	2814	2814100000	- Ammoniac anhydre
278	2814	2814200000	- Ammoniac en solution aqueuse (ammoniaque)
279	2815	2815110000	-- Hydroxyde de sodium (soude caustique), solide
280	2815	2815120000	-- Hydroxyde de sodium (soude caustique), en solution aqueuse (lessive de soude caustique)
281	2815	2815200000	- Hydroxyde de potassium (potasse caustique)
282	2815	2815300000	- Peroxydes de sodium ou de potassium
283	2828	2828901000	-- Hypochlorite de sodium (eau de javel) même concentrée
284	2828	2828909000	-- Autres hypochlorites du n°28.28; chlorites; hypobromites
285	2914	2914110000	-- Acétone
286	2915	2915110000	-- Acide formique
287	2915	2915290000	-- Sels de l'acide acétique
288	3101	3101000000	Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou...; engrais résultant du mélange ou ... d'origine animale ou végétale.
289	3102	3102100000	- Urée, même en solution aqueuse
290	3102	3102210000	-- Sulfate d'ammonium
291	3102	3102290000	-- Sels doubles et mélanges de sulfate d'ammonium et de nitrate d'ammonium
292	3102	3102300000	- Nitrate d'ammonium, même en solution aqueuse
293	3102	3102400000	- Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant
294	3102	3102900000	- Autres engrais minéraux ou chimiques azotés, y compris les mélanges non visés dans les sous-positions précédentes, du n° 31.02
295	3103	3103110000	-- Superphosphates contenant en poids 35% ou plus de pentaoxyde de diphosphore (P2O5)

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
296	3103	3103190000	-- Superphosphates, autres que contenant en poids 35% ou plus de pentaoxyde de diphosphore (P2O5)
297	3103	3103900000	- Engrais minéraux ou chimiques phosphatés, à l'exclusion des superphosphates
298	3104	3104200000	- Chlorure de potassium
299	3104	3104300000	- Sulfate de potassium
300	3104	3104900000	- Autres engrais minéraux ou chimiques potassiques, du n° 31.04
301	3204	3204110000	-- Colorants dispersés et préparations à base de ces colorants
302	3204	3204120000	-- Colorants acides, même métallisés, et préparations à base de ces colorants; colorants à mordants et préparations à base de ces colorants
303	3204	3204130000	-- Colorants basiques et préparations à base de ces colorants
304	3204	3204140000	-- Colorants directs et préparations à base de ces colorants
305	3204	3204900000	- Produits organiques synthétiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie
306	3208	3208100000	- Peintures et vernis à base de polyesters, modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux
307	3208	3208201000	-- Vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux
308	3208	3208202000	-- Peintures à base de polymères acryliques ou vinyliques, modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux
309	3208	3208209000	-- Solutions définies à la note 4 du Chapitre 32 à base de polymères acryliques ou vinyliques, modifiés... dissous dans un milieu non aqueux
310	3208	3208901000	-- Autres vernis à base de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux, du n° 32.08
311	3208	3208902100	--- Peintures sèches en poudre, à base de polymères, autres que de polyesters, de polymères acryliques ou vinyliques … un milieu non aqueux
312	3208	3208902900	--- Autres peintures à base de polymères modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux, du n° 32.08
313	3208	3208909000	-- Solutions définies à la note 4 du Chap.32 à base de polymères, autres que de polyesters, de polymères acryliques ou vinyliques…non aqueux
314	3209	3209101000	-- Vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
315	3209	3209102000	-- Peintures à base de polymères acryliques ou vinyliques modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux
316	3209	3209901000	-- Autres vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux, du n° 32.09
317	3209	3209902000	-- Autres peintures à base de polymères synthétiques ou naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux, du n° 32.09
318	3210	3210001000	- Vernis autres qu'à base de polymères
319	3210	3210002000	- Peintures autres qu'à base de polymères
320	3210	3210009000	- Pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs
321	3211	3211000000	Siccatifs préparés.
322	3212	3212100000	- Feuilles pour le marquage au fer
323	3212	3212900000	- Pigments (...) dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou pâte,...de peintures; teintures et autres ...vente au détail
324	3213	3213100000	-Couleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs similaires, en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements similaires
325	3213	3213900000	- Couleurs (autres qu' en assortiments) pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs similaires, en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements similaires
326	3214	3214101000	-- Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics
327	3214	3214102000	-- Enduits utilisés en peinture
328	3214	3214900000	- Enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie
329	3215	3215110000	-- Encres d'imprimerie noires, même concentrées ou sous formes solides
330	3215	3215190000	-- Encres d'imprimerie autres que noires, même concentrées ou sous formes solides
331	3215	3215901000	-- Encres à écrire, même concentrées ou sous formes solides
332	3215	3215909000	-- Encres à dessiner et autres encres, même concentrées ou sous formes solides, du n° 32.15
334	3301	3301120000	-- Huiles essentielles d'orange
335	3301	3301130000	-- Huiles essentielles de citron

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
336	3301	3301190000	-- Huiles essentielles d'agrumes autres que d'orange ou de citron
337	3301	3301240000	-- Huiles essentielles de menthe poivrée (Mentha piperita)
338	3301	3301250000	-- Huiles essentielles de menthes (autres que de menthes poivrées (Mentha piperita))
339	3301	3301291000	--- Huiles essentielles de citronnelle
340	3301	3301299000	--- Autres huiles essentielles (déterpénées ou non), y compris celles dites «concrètes» ou «absolues», du n° 33.01
341	3301	3301300000	- Résinoïdes
342	3301	3301900000	- Oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles ...; sous-produits ...; eaux distillées aromatiques... essentielles
343	3302	3302100000	- Mélanges de substances odoriférantes ou à base de ces substances, des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons
344	3302	3302901000	-- Mélanges de substances odoriférantes ou à base de ces substances, des types utilisés dans la parfumerie
345	3302	3302909000	-- Mélanges de substances odoriférantes ou à base de ces substances, des types utilisés dans d'autres industries, du ° 33.02
346	3303	3303001000	- Parfums liquides contenant de l'alcool
347	3303	3303002000	- Parfums liquides ne contenant pas d'alcool
348	3303	3303009000	- Parfums (autres que liquides); eaux de toillette
349	3304	3304100000	- Produits de maquillage pour les lèvres
350	3304	3304200000	- Produits de maquillage pour les yeux
351	3304	3304300000	- Préparations pour manucures ou pédicures
352	3304	3304910000	-- Poudres, y compris les poudres compactes pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments…
353	3304	3304990000	-- Autres produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour entretien ou soins de peau, autres que les médicaments,...bronzer
354	3305	3305100000	- Shampooings
355	3305	3305200000	- Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanent
356	3305	3305300000	- Laques pour cheveux

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
357	3305	3305900000	- Autres préparations capillaires du n° 33.05
358	3306	3306100000	- Dentifrices
359	3306	3306900000	- Autres préparations pour hygiène buccale ou dentaire, y compris les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers, du n° 33.06
360	3307	3307100000	- Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage
361	3307	3307200000	- Désodorisants corporels et antisudoraux
362	3307	3307300000	- Sels parfumés et autres préparations pour bains
363	3307	3307410000	-- «Agarbatti» et autres préparations odoriférantes agissant par combustion
364	3307	3307490000	-- Autres préparations pour parfumer ou désodoriser les locaux, y compris les préparations odoriférantes pour cérémonies religieuses, du n° 33.07
365	3307	3307900000	- Autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, non dénommés ni compris ailleurs
366	3401	3401111000	--- Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs en barres,...frappés, et papier,... détergents, de toilette à usages médicaux
367	3401	3401119000	--- Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs,...frappés, et papier,...détergents, de toilette autres qu'à usages médicaux
368	3401	3401191000	--- Savons de ménage
369	3401	3401199000	--- Papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents autres que de toilette
370	3401	3401200000	- Savons sous autres formes, du n° 34.01
371	3401	3401300000	- Produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon
372	3402	3402311000	--- Acides sulfoniques d'alkylbenzènes linéaires et leurs sels, conditionnés pour la vente au détail
373	3402	3402391000	--- Agents de surface organiques anioniques (autres que les savons et les Acides sulfoniques d'alkylbenzènes linéaires et leurs sels), conditionnés pour la vente au détail

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
374	3402	3402319000	--- Acides sulfoniques d'alkylbenzènes linéaires et leurs sels autres que conditionnés pour la vente au détail
375	3402	3402399000	--- Agents de surface organiques anioniques (à l'exclusion des savons et des acides sulfoniques d'alkylbenzènes linéaires et leurs sels), autres que conditionnés pour la vente au détail
376	3402	3402411000	--- Autres agents de surface organiques Cationiques (autres que les savons), conditionnés pour la vente au détail
377	3402	3402419000	--- Autres agents de surface organiques Cationiques (à l'exclusion des savons), autres que conditionnés pour la vente au détail
378	3402	3402421000	--- Autres agents de surface organiques non-ioniques (autres que les savons), conditionnés pour la vente au détail
379	3402	3402429000	--- Autres agents de surface organiques non-ioniques (à l'exclusion des savons), autres que conditionnés pour la vente au détail
380	3402	3402491000	--- Autres agents de surface organiques (à l'exclusion des savons) autres que cationiques ou non-ioniques, conditionnés pour la vente au détail
381	3402	3402499000	--- Autres agents de surface organiques (à l'exclusion des savons) autres que cationiques ou non-ioniques, non conditionnés pour la vente au détail
382	3402	3402500000	- préparations tensio-actives, préparations pour lessives (y compris les préparations auxiliaires de lavage) et préparations de nettoyage, même contenant du savon, autres que celles du n° 34.01, conditionnées pour la vente au détail
383	3402	3402900000	- Préparations tensio-actives, ou pour lessives (...) et de nettoyage, (autres que celles du n°34.01), non conditionnées pour la vente au détail
384	3403	3403110000	-- Préparations contenant moins de 70% d'huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, pour le traitement des matières textiles ,...d'autres matières
385	3403	3403190000	-- Autres préparations contenant moins de 70% d'huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, du n° 34.03
386	3405	3405100000	- Cirages, crèmes et préparations similaires pour chaussures ou pour cuir
387	3405	3405200000	-Encaustiques et préparations similaires pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
388	3505	3505100000	- Dextrine et autres amidons et fécules modifiés (les amidons et fécules prégélatinisés ou estérifiés, par exemple)
389	3505	3505200000	- Colles à base d'amidons ou de fécules, de dextrine ou d'autres amidons ou fécules modifiés
390	3506	3506100000	- Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs,... pour vente au détail comme colles ou adhésifs, poids net n'excédant pas 1 kg
391	3506	3506910000	-- Adhésifs à base de polymères des n°s 39.01 à 39.13 ou de caoutchouc
392	3506	3506990000	-- Colles et autres adhésifs préparés, non dénommés ni compris ailleurs
393	3808	3808520000	-- DDT (ISO) (clofenotane (DCI)), conditionné dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g
394	3808	3808591100	---- Marchandises mentionnées dans la note 1 de sous-position du chapitre 38, autres que celles du N° 3808.52, conditionnées pour la vente au détail, destinées à l'agriculture
395	3808	3808591900	---- Autres marchandises mentionnées dans la note 1 de sous-position du chapitre 38, sauf celles du N° 3808.52, conditionnées pour la vente au détail, non destinées à l'agriculture
396	3808	3808599000	--- Marchandises mentionnées dans la note 1 de sous-position du chapitre 38, autres que celles du N° 3808.52, non conditionnées pour la vente au détail
397	3808	3808610000	-- Marchandises de la note2 de sous-position du chapitre 38, conditionnées dans des emballages, d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g
398	3808	3808620000	-- Marchandises de la note 2 de sous-position du chapitre 38, conditionnées dans des emballages, d'un contenu en poids net excédant 300 g mais n'excédant pas 7,5 k
399	3808	3808690000	-- Marchandises de la note 2 de sous-position du chapitre 38, autres que conditionnées dans emballages, contenu en poids net excédant 7,5 kg
400	3808	3808911110	----- Insecticides conditionnés pour la vente au détail, destinés à l'agriculture, contenant du bromométhane ou du bromochlorométhane
401	3808	3808911190	----- Insecticides conditionnés pour la vente au détail, destinés à l'agriculture, ne contenant pas du bromométhane ni du bromochlorométhane
402	3808	3808911910	----- Serpentin anti moustique de type « mosquito », conditionnés pour la vente au détail

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
403	3808	3808911920	----- Insecticides conditionnés pour la vente au détail, non destinés à l'agriculture, contenant du bromométhane ou du bromochlorométhane
404	3808	3808911990	----- Insecticides conditionnés pour vente au détail, non destinés à l'agriculture, ne contenant pas du bromométhane ni bromochlorométhane
405	3808	3808919000	--- Autres insecticides non conditionnés pour la vente au détail, du n° 38.08
406	3808	3808921000	--- Fongicides contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane
407	3808	3808929000	--- Fongicides, autres que ceux contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane, du n° 38.08
408	3808	3808931000	--- Herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, contenant du bromométhane ou du bromochlorométhane
409	3808	3808939000	--- Herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, ne contenant ni bromométhane ni bromochlorométhane
410	3808	3808941000	--- Désinfectants contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane
411	3808	3808949000	--- Désinfectants ne contenant pas de bromométhane ni de bromochlorométhane du n° 38.08
412	3808	3808991000	--- Autres produits du n° 38.08 contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane
413	3808	3808999000	--- Autres produits du n° 38.08, conditionnés pour la vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches ... et papier tue-mouches
414	3814	3814001000	- Solvants et diluants ..., non dénommés ni compris ailleurs, et préparations pour enlever les peintures ou les vernis, contenant des chlorofluorocarbures du méthane, de l'éthane ou du propane (CFC), même contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC)
415	3814	3814002000	- Solvants et diluants..., non dénommés ni compris ailleurs, et préparations pour enlever les peintures ou les vernis, contenant… du propane (HCFC), mais pas de (CFC)
416	3814	3814003000	- Solvants et diluants ..., non dénommés ni compris ailleurs, et préparations pour enlever les peintures ou vernis, contenant du tétrachlorure de carbone, du bromochlo-rométhane ou du 1,1,1-trichloroéthane (méthyle chloroforme)

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
417	3814	3814009000	- Autres solvants et diluants organiques composites, non dénommés ni compris ailleurs, et préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis, du n° 38.14
418	3824	3824100000	- Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie
419	3824	3824300000	- Carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques
420	3824	3824400000	- Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons
421	3824	3824500000	- Mortiers et bétons, non réfractaires
422	3824	3824600000	- Sorbitol autre que celui du n° 2905.44
423	3824	3827110000	-- Mélanges contenant des chlorofluorocarbures (CFC),même contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC)
424	3824	3827200000	-- Mélanges contenant du bromochlorodifluorométhane (halon-1211), du bromotrifluorométhane (halon-1301) ou des dibromotétrafluoroé thanes (halon-2402)
425	3824	3827900000	- Autres mélanges du n° 38.27, contenant des dérivés halogénés du méthane, de l'éthane ou du propane, non dénommés ni compris ailleurs.
426	3824	3824810000	-- Mélanges et préparations contenant de l'oxiranne (oxyde d'éthylène)
427	3824	'3824820000	-- Mélanges et préparations contenant des polybromobiphényles (PBB), des polychloroterphényles (PCT) ou des polychlorobiphényles (PCB)
428	3824	'3824830000	-- Mélanges et préparations contenant du phosphate de tris (2,3- dibromopropyle)
429	3824	3824840000	-- Marchandises mentionnées dans la Note 3 de sous-positions du Chapitre 38, contenant de l'aldrine (ISO), du camphéchlore (ISO) (toxaphène), du chlordane (ISO), du chlordécone (ISO), du DDT (ISO) (clofénotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2- bis(pchlorophényl)éthane), de la dieldrine (ISO, DCI), de l'endosulfan (ISO), de l'endrine (ISO) de l'heptachlore (ISO) ou du mirex (ISO) de l'aldrine (ISO), ... ou du mirex (ISO)
430	3824	3824850000	-- Marchandises de la Note 3 de sous-positions du Chapitre 38, contenant du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)) y compris lindane (ISO, DCI)
431	3824	3824860000	-- Marchandises de la Note 3 de sous-positions du Chapitre 38, contenant du pentachlorobenzène (ISO) ou du hexachlorobenzène (ISO)

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
432	3824	3824870000	-- Marchandises de la Note 3 de sous-positions du Chapitre 38, contenant de l'acide perfluorooctane sulfonique, ses sels, des perfluorooctane sulfonamides, ou du fluorure de perfluorooc-tane sulfonyle
433	3824	'3824880000	-- Marchandises de la Note 3 de sous-positions du Chapitre 38, contenant des éthers tétra-, penta-, hexa-, hepta- ou octabromodiphényliques
434	3824	3824890000	-- Marchandises mentionnées dans la Note 3 de sous-positions du chapitre 38, contenant des paraffines chlorées à chaîne courte
435	3824	3824910000	-- Mélanges et préparations constitués essentiellementde méthylphosphanate de (5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle et deméthyle de méthylphosphonate de bis[(5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinanyl) méthyle]
436	3909	3909100000	- Résines uréiques; résines de thiourée, sous formes primaires
437	3909	3909200000	- Résines mélaminiques, sous formes primaires
438	3909	3909310000	-- Poly(méthylène phényl isocyanate) (MDI brut, MDI polymérique)
439	3909	3909390000	-- Résines aminiques du N°39.09, autres que ceux des sous-positions N°3909.10 à 3909.39, sous formes primaires
440	3909	3909400000	- Résines phénoliques, sous formes primaires
441	3909	3909500000	- Polyuréthannes, sous formes primaires

METROLOGIE DE LA LONGUEUR ET LA DISTANCE

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
1	9029	9029100000	- Compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires
2	9029	9029200000	- Indicateurs de vitesse et tachymètres autres que ceux du 90.14 ou 90.15; stroboscopes

METROLOGIE DE LA PRESSION

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
1	9026	9026200000	- Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides et des gaz, sauf ceux des n°s90.14, 90.15,90.28 ou 90.32
2	9026	9026800000	- Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, du n° 90.26
3	9032	9032200000	- Manostats (pressostats)
4	9032	9032810000	-- Autres instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques, hydrauliques ou pneumatiques

METROLOGIE DE LA TEMPERATURE

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
1	8514	8514110000	-- Presses isostatiques à chaud
2	8514	8514190000	-- Fours électriques industriels ou de laboratoires, à résistance (à chauffage indirect), à l'exclusion des presses isostatiques à chaud
3	8514	8514200000	- Fours électriques industriels ou de laboratoires fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques
4	8514	8514310000	-- Fours électriques industriels ou de laboratoires, à faisceau d'électrons
5	8514	8514320000	-- Fours électriques industriels ou de laboratoires, à plasma ou à arc sous vide
6	8514	8514390000	-- Autres fours électriques industriels ou de laboratoires du n° 85.14
7	8516	8516800000	- Résistances chauffantes, autres que celles du n° 85.45
8	9025	9025110000	-- Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments à liquide, à lecture directe
9	9025	9025190000	-- Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments autres qu'à liquide, à lecture directe
10	9025	9025800000	- Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants similaires, baromètres, hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non…
11	9032	9032100000	- Thermostats

METROLOGIE DE L'AMBIANCE THERMIQUE

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
1	8418	8418101000	-- Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs conservateurs munis de portes extérieures séparées, présentés entièrement à l'état démonté ou non monté, importés pour l'industrie du montage
2	8418	8418109000	-- Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs conservateurs munis de portes extérieures séparées autres que pour l'industrie du montage
3	8418	8418211000	--- Réfrigérateurs du type ménager à compression présentés entièrement à l'état démonté ou non monté, importés pour l'industrie du montage
4	8418	8418219000	--- Réfrigérateurs du type ménager à compression autres que ceux destinés à l'industrie du montage
5	8418	8418291000	--- Réfrigérateurs du type ménager autres qu'à compression non monté pour l'industrie du montage
6	8418	8418299000	--- Réfrigérateurs du type ménager autres qu'à compression, à l'exclusion de ceux destinés à l'industrie du montage
7	8418	8418301000	-- Meubles congélateurs conservateurs du type coffre d'une capacité n'excédant pas 800 litres, présentés entièrement à l'état démonté ou non monté, importés pour l'industrie du montage
8	8418	8418309000	-- Meubles congélateurs conservateurs du type coffre d'une capacité n'excédant pas 800 litres, autres que ceux destinés à l'industrie du montage
9	8418	8418401000	-- Meubles congélateurs conservateurs du type armoire, d'une capacité n'excédant pas 900 litres, présentés entièrement à l'état démonté ou non monté pour l'industrie du montage
10	8418	8418409000	-- Meuble congélateur conservateur du type armoire, d'une capacité n'excédant pas 900 litres, autres que ceux destinés à l'industrie du montage
11	8418	8418501000	-- Autres meubles (coffres…) pour la conservation et l'exposition de produits, incorporant un équipement pour la production du froid, présentés entièrement à l'état démonté ou non monté, importés pour l'industrie du montage
12	8418	8418509000	-- Autres meubles (coffres…) pour la conservation et l'exposition de produits, incorporant un équipement pour la production du froid, autres que pour l'industrie du montage

METROLOGIE DE L'ECLAIREMENT D'UNE SOURCE DE LUMIERE

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
1	8512	8512200000	- Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation (à l'exclusion des articles du n° 85.39) visuelle autres que pour les bicyclettes
2	9027	9027300000	- Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)

METROLOGIE DE L'ELECTRICITE

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
1	8504	8504210000	-- Transformateurs à diélectrique liquide, d'une puissance n'excédant pas 650 kVA
2	8504	8504220000	-- Transformateurs à diélectrique liquide, d'une puissance excédant 650 kVA, mais n'excédant pas 10.000 kVA
3	8504	8504230000	-- Transformateurs à diélectrique liquide, d'une puissance excédant 10.000 kVA
4	8504	8504310000	-- Transformateurs (autres qu'à dielectrique liquide), d'une puissance n'excédant pas 1 kVA
5	8504	8504320000	-- Transformateurs (autres qu'à diélectrique liquide), d'une puissance excédant 1 kVA mais n'excédant pas 16 kVA
6	8504	8504330000	-- Transformateurs (autres qu'à diélectrique liquide), d'une puissance excédant 16 kVA mais n'excédant pas 500 kVA
7	8504	8504340000	-- Transformateurs (autres qu'à diélectrique liquide), d'une puissance excédant 500 kVA
8	9028	9028300000	- Compteurs d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage
9	9030	9030310000	-- Multimètres, sans dispositif enregistreur
10	9030	9030320000	-- Multimètres, avec dispositif enregistreur
11	9030	9030330000	-- Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité...sans dispositif enregistreur, sauf multimètre
12	9030	9030390000	-- Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité…avec dispositif enregistreur, sauf multimètre

METROLOGIE DES MASSES ET PESAGE

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
1	8205	8205200000	- Marteaux et masses
2	8423	8423100000	- Pèse-personnes, y compris les pèse-bébés ; balances de ménage
3	8423	8423200000	- Bascules à pesage continu sur transporteurs
4	8423	8423300000	- Bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses
5	8423	8423810000	-- Autres appareils et instruments de pesage d'une portée n'excédant pas 30 kg
6	8423	8423820000	-- Autres appareils et instruments de pesage d'une portée excédant 30 kg mais n'excédant pas 5.000 kg
7	8423	8423890000	-- Autres appareils et instruments de pesage du n° 84.23
8	8423	8423900000	- Poids pour toutes balances; parties d'appareils ou instruments de pesage

METROLOGIE DU DEBIT

N° LIGNE	N° POSITION	NTS 2022	DESIGNATION TEC 2022
1	8413	8413110000	-- Pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages
2	9026	9026100000	- Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides, sauf ceux des n°s 90.14, 90.15, 90.28 ou 90.32
3	9026	9026800000	- Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, du n° 90.26
4	9028	9028200000	- Compteurs de liquides, y compris les compteurs pour leur étalonnage